



Deuxième Commission permanente -  
Développement durable, financement  
et commerce

C-II/111/DR-am.addendum  
25 septembre 2004

## LE ROLE DES PARLEMENTS POUR PRESERVER LA BIODIVERSITE

*Amendements au projet de résolution révisé présentés dans les délais statutaires  
par la délégation du Venezuela*

### PREAMBULE

#### Alinéa 2

Supprimer cet alinéa.

#### Alinéa 8

Supprimer cet alinéa.

#### Alinéa 9

Modifier l'alinéa existant comme suit :

9) *notant en outre* que les plus grandes menaces qui pèsent sur la diversité biologique du fait de l'activité humaine sont la disparition de certains habitats **et leur détérioration**, les changements climatiques, les espèces étrangères envahissantes, la surexploitation et la pollution,

#### Alinéa 13

Modifier l'alinéa existant comme suit :

13) *rappelant* que **la préservation de la diversité biologique doit aller au-delà de** la conservation **in situ** ~~à l'intérieur des aires protégées~~, **car celle-ci** ne saurait être suffisante,

Alinéa 17

Modifier l'alinéa existant comme suit :

17) *réaffirmant* que le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques est l'un des objectifs centraux de la Convention sur la diversité biologique ~~et notant à cet effet la décision de la septième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique d'engager des négociations pour établir un régime international sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages,~~

Alinéa 18

Supprimer cet alinéa.

Alinéa 19

Supprimer cet alinéa.

Alinéa 20

Modifier l'alinéa existant comme suit :

**DISPOSITIF**

Paragraphe 5

Modifier le paragraphe existant comme suit :

5. *prie instamment* les gouvernements de lutter contre les phénomènes d'appauvrissement de la diversité biologique, notamment en étudiant et coordonnant les méthodes de lutte contre **la détérioration des habitats, et de surveillance et d'élimination des** ~~les~~ espèces **exotiques** envahissantes et en faisant face au problème des changements climatiques par l'application pleine et entière **de la Convention sur la diversité biologique**, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques **et d'autres accords internationaux;**

Paragraphe 6

Supprimer ce paragraphe.

Paragraphe 7

Supprimer ce paragraphe.

Paragraphe 8

Modifier le deuxième sous-paragraphe comme suit :

(...)

- intégrant les objectifs de la conservation de la diversité biologique dans les secteurs d'activités tels que l'agriculture, la gestion des forêts, la gestion de l'eau, les transports, **le commerce et la planification et la réalisation d'activités** ;

#### Paragraphe 9

Supprimer ce paragraphe.

#### Paragraphe 10

Modifier le paragraphe existant comme suit :

10. *encourage en outre* les gouvernements à coopérer en matière de préservation de la diversité biologique, et *invite* **les organisations multilatérales** ~~les pays développés~~ à prendre des mesures concrètes pour aider les pays en développement dans ce domaine au moyen **d'une aide financière**, de transferts de technologie et du renforcement des capacités;

#### Paragraphe 14

Modifier le paragraphe existant comme suit :

14. *appelle en outre* les gouvernements à intensifier et coordonner leurs actions pour réduire sensiblement l'appauvrissement de la biodiversité dans les zones océaniques et les eaux **territoriales intérieures** ~~intérieures~~ sur lesquelles aucun Etat n'a de juridiction;

#### Paragraphe 15

Modifier le premier sous-paragraphe comme suit :

- évaluer les avantages économiques associés à la bonne gestion des écosystèmes, pour incorporer les valeurs économiques, **écologiques** et sociales des biens et services découlant de la diversité biologique dans les décisions relatives à la comptabilité nationale, la politique, la planification et la gestion des ressources naturelles;

#### Nouveau paragraphe 15bis

Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 15 comme suit :

- 15bis. encourager les projets conjoints entre les différentes instances issues des accords environnementaux, de façon à ce que les ressources humaines et financières soient utilisées au mieux.**